



## FICHE TYPE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Conseil départemental de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

**Date de la convention** : 07/09/2017

**Référence de l'acte portant attribution de la subvention** : délibération en date du 21/07/2017

### Attributaire

**Nom** : COMMUNAUTE COMMUNES GRAND FIGEAC

**Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires)** : 24460046600142

### Concernant la subvention

**Objet** : Centre aquatique du Grand Figeac à Capdenac-Gare - Extension et rénovation du Centre aquatique du Grand Figeac à Capdenac Gare

**Montant** : 462 500,00 €

**Nature** : Aides aux Communes et à l'Habitat - Equipements de dimension territoriale - 2016

**Date(s) et conditions de versement** :

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.
- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :  
.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la réglementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : .....  
.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet : .....  
.....



## FICHE TYPE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Conseil départemental de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

**Date de la convention** : 07/09/2017

**Référence de l'acte portant attribution de la subvention** : délibération en date du 21/07/2017

### Attributaire

**Nom** : COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE

**Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires)** : 20006717100013

### Concernant la subvention

**Objet** : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU GYMNASE DE MUR DE BARREZ

**Montant** : 55 500,00 €

**Nature** : Aides aux Communes et à l'Habitat - Equipements de dimension territoriale - 2016

**Date(s) et conditions de versement** :

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.
- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :

.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la réglementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : .....

.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet : .....

.....



## FICHE TYPE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Conseil départemental de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

**Date de la convention** : 18/01/2018

**Référence de l'acte portant attribution de la subvention** : délibération en date du 15/12/2017

### Attributaire

**Nom** : COMMUNAUTE COMMUNE MONTS RANCE ET ROUGIER

**Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires)** : 20006716300010

### Concernant la subvention

**Objet** : Commune de Gissac : poursuite création de l'écomusée de Montaigut (phase 2)

**Montant** : 100 000,00 €

**Nature** : Aides aux Communes et à l'Habitat - Equipements de dimension territoriale - 2016

**Date(s) et conditions de versement** :

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.
- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :

.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la réglementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : .....

.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet : .....

.....



## FICHE TYPE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Conseil départemental de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

**Date de la convention** : 18/01/2018

**Référence de l'acte portant attribution de la subvention** : délibération en date du 15/12/2017

### Attributaire

**Nom** : COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE

**Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires)** : 20006717100013

### Concernant la subvention

**Objet** : Extension et développement de la Maison de la Cabrette et des Traditions en Aubrac à Cantoin

**Montant** : 77 341,00 €

**Nature** : Aides aux Communes et à l'Habitat - Equipements de dimension territoriale - 2016

**Date(s) et conditions de versement** :

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.
- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :  
.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la réglementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : .....  
.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet : .....  
.....



## FICHE TYPE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Conseil départemental de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

**Date de la convention** : 16/11/2017

**Référence de l'acte portant attribution de la subvention** : délibération en date du 24/10/2017

### Attributaire

**Nom** : COMMUNAUTE COMMUNES MARCILLAC CONQUES

**Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires)** : 24120064100017

### Concernant la subvention

**Objet** : CDV TR1 sur Grand Vabre, Commune de Conques en Rouergue - opération coeur de village sur le bourg de Grand-Vabre, commune de Conques en Rouergue

**Montant** : 24 000,00 €

**Nature** : Aides aux Communes et à l'Habitat - Fonds Départemental d'Embellissement de nos villes et villages - Coeur de Village

#### **Date(s) et conditions de versement :**

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.
- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :  
.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la réglementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : .....  
.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet : .....  
.....



## FICHE TYPE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Conseil départemental de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

**Date de la convention** : 18/01/2018

**Référence de l'acte portant attribution de la subvention** : délibération en date du 15/12/2017

### Attributaire

**Nom** : MAIRIE VAILHOURLES

**Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires)** : 21120287400015

### Concernant la subvention

**Objet** : COEUR DE VILLAGE - Tranche 3 : Aménagement du bourg de Mémer

**Montant** : 24 000,00 €

**Nature** : Aides aux Communes et à l'Habitat - Fonds Départemental d'Embellissement de nos villes et villages - Coeur de Village

**Date(s) et conditions de versement** :

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.
- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :  
.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la réglementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : .....  
.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet : .....  
.....



## FICHE TYPE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Conseil départemental de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

**Date de la convention** : 07/09/2017

**Référence de l'acte portant attribution de la subvention** : délibération en date du 21/07/2017

### Attributaire

**Nom** : COMMUNAUTE COMMUNES MARCILLAC CONQUES

**Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires)** : 24120064100017

### Concernant la subvention

**Objet** : Opération Bourg centre - Tranche 2 Souyri (Place de l'église, abords école, pré des soeurs)

**Montant** : 40 000,00 €

**Nature** : Aides aux Communes et à l'Habitat - Fonds Départemental d'Embellissement de nos villes et villages - Bourg Centre

**Date(s) et conditions de versement** :

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.
- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :  
.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la réglementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : .....  
.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet : .....  
.....



## FICHE TYPE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Conseil départemental de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

**Date de la convention** : 16/11/2017

**Référence de l'acte portant attribution de la subvention** : délibération en date du 24/10/2017

### Attributaire

**Nom** : COMMUNAUTE COMMUNES MARCILLAC CONQUES

**Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires)** : 24120064100017

### Concernant la subvention

**Objet** : BOURG CENTRE T1 Marcillac Vallon Quais du Crou 1 et 2, place de la Mairie et des écoles - BC  
T1 Marcillac Vallon Quais du Cruou 1 et 2, places de la Mairie et des écoles

**Montant** : 40 000,00 €

**Nature** : Aides aux Communes et à l'Habitat - Fonds Départemental d'Embellissement de nos villes et villages - Bourg Centre

#### **Date(s) et conditions de versement :**

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.

- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :  
.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la réglementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : .....  
.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet : .....  
.....